



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016 A 18 H 30

Le vingt-quatre novembre deux mille seize, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Marc ASTRUC, Karine BACH, Patricia CHATELIN, Stéphane DOLO, Michel DURAND, Josiane LINON, Serge LINON, Charles LONJOU, Violette MARCHADIER, Sébastien NODARI, Philippe PARIAT, Daniel PASQUIER, Paul PINSARD, Jean-Luc SEGUY.

Etaient absentes : Magali BOISSET, Aline JACQUET

Etaient absentes excusées : Marie-Christine LAPEYRE, Cristel MARTINEZ.

Etaient absentes excusées et ayant donné procuration : Cristel MARTINEZ a donné pouvoir à Paul PINSARD, Marie-Christine LAPEYRE a donné pouvoir à Jacques POUGET.

Paul PINSARD a été désigné secrétaire de séance

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire propose :

* l'approbation du dernier conseil municipal du 10/10/2016, aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Il présente les dernières décisions prises par délégation depuis la dernière séance, à savoir :

*2016-25 : Attribution logement T3 à Mme SABATIE Julie à la Résidence les Marronniers avec versement d'une caution de 301.08 €,

*2016-26 : Remboursement de la caution de 424.43 € à la résidence Lavayssade de Mme Sandrine SARRAUTON, logement T4.

Pour information : Mme PAGANEL Michelle (épouse LAMBERT) domiciliée à CIEURAC cède son bien situé BW 155 – 10 place du PechGarlet (7a 38ca) à Monsieur et Madame GRAVE Roger domicilié à SAINTE-BAZEILLE (47).

ORDRE DU JOUR :

1 Communauté de communes : modification des statuts

(Serge Linon arrive en séance)

Suite à l'application de la Loi n°2015-991 du 7/08/2015 dite Loi NOTRe, la Communauté de communes propose successivement des modifications de ses statuts.

Lors du conseil communautaire du 13/10/2016, une délibération a été prise sur l'organisation de l'EPCI pour le 1^{er} janvier 2017. Nous avons le détail des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives avec les statuts mis à jour.

La délibération portant modification des statuts ne sera effective qu'après adoption par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes adhérentes.

Après examen et délibération, les membres valident à l'unanimité :

1°) de transférer la compétence obligatoire « assainissement non collectif » à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne au 1^{er} janvier 2017,

2°) d'approuver la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne portant approbation des statuts au 1^{er} janvier 2017 selon l'article L 5214-16 du CGCT,

3°) d'approuver les statuts de l'EPCI tels que présentés et annexés à la présente délibération.

2 Sollicitation DETR 2017 : équipements en matériels informatiques pédagogiques des écoles primaires

(Jean-Luc SEGUY arrive en séance)

En 2016, la municipalité a obtenu une subvention de 4 000 € (soit 80 %) pour un équipement plafonné à 5 000 € HT, avec une prise en charge de la mairie à hauteur de 20 %.

Pour 2017, cette mesure est reconduite car il n'est pas possible d'équiper toutes les classes avec la première subvention, du moins des écoles avec de nombreuses classes comme la nôtre.

Les services de l'Etat propose un équipement complémentaire avec une dépense limitée à 1250 €/classe avec une DETR plafonnée à 10 000 € par porteur de projet.

Je propose de solliciter également une subvention pour 2017 avec le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 10 000 € HT

Subvention DETR (80%) : 8 000 € HT

Fonds libres commune + TVA : 4 000 €

Coût de l'opération : 12 000 € TTC.

Après examen et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement présenté ci-dessus.

3 Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du bourg phase II

Lors du conseil municipal du 8/12/2014, il a été attribué un marché de maîtrise d'œuvre à Un Pour Cent Paysages domicilié à Albi pour un montant d'honoraires de 23 010 € HT pour l'aménagement de bourg phase II.

Pour rappel, cet aménagement comprend les secteurs suivants :

- Place de la poste (1)
- Place du Fajal (2)
- Début rue du Balat (3)
- Rue du Balat (entrée de l'école) (4)
- Rue du sol (5)
- Chemin de la Vayssade (6)
- Allée du Fajal (7)

Suite à un récent entretien avec la maîtrise d'œuvre, je vous propose un avenant n° 1 au contrat selon les modalités suivantes :

L'avenant a pour objet la réalisation d'une mission avant-projet complémentaire au marché avec :

- Des modifications de programme au niveau des secteurs 1 et 2,
- De la demande du maître d'ouvrage de la réalisation d'un avant-projet sur un secteur supplémentaire renommé secteur 2 Bis. Ce nouveau secteur 2bis correspond à la liaison entre la Place du Fajal, la rue du cimetière (Vignasse) et l'accès à la piscine municipale.

C'est ce nouvel aménagement (secteurs 1 – 2 – 2bis) qui va être programmé dans les projets pour 2017.

L'avenant n° 1 est d'un montant de 1 993.50 € HT soit 2 392.20 € TTC.

Le marché de maîtrise d'œuvre passe de 23 010 € HT à 25 003.50 € HT, soit un marché TTC de 30 004.20 €.

Après examen et délibération, le conseil municipal valide à la majorité avec 3 abstentions (Sébastien NODARI, Charles LONJOU et Patricia CHATELIN).

4 Modification des effectifs : suppression de poste suite à saisine du comité technique

Au cours de l'année 2016, nous avons traité plusieurs modifications des effectifs avec des créations de postes qui entraînaient des suppressions de postes.

Ces suppressions de poste ont été examinées par le comité technique et celui-ci a rendu un avis favorable.

Afin de rétablir le tableau des effectifs à jour, je vous propose de délibérer sur les suppressions de postes suivantes :

- Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet : 29 h/semaine
- Atsem 1ère classe à 29h30
- Adjoint technique 2ème classe à 34h
- Agent de maîtrise à temps complet

-Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 16 h

-Adjoint d'animation 2^{ème} classe à 7 h

Après examen et délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des effectifs et valide la mise à jour du tableau.

5 Décision modificative n° 4 du budget principal

Monsieur le Maire propose une décision modificative n° 4 pour affiner les prévisions budgétaires pour affiner l'exécution budgétaire 2016.

Il y a dans chacune des 2 sections, des besoins de ventilation de crédits entre chapitres.

Montant de la décision modificative :

En Fonctionnement : 3 500 €

En Investissement : 104 000 €

Soit un total de DM 4 : 107 500 €

Décision modificative approuvée à l'unanimité.

6 Demande de subvention association et écoles

1 / Suite à la reprise de la gestion des salles municipales, la subvention 2016 de l'office de tourisme avait été calculée sur 8/12, hors la commune a repris la gestion au 1^{er} octobre 2016. Il convient de verser une subvention complémentaire à l'office de 1/12, soit 250 €.

Validation à l'unanimité.

2 / Suite au dernier conseil d'école, l'école élémentaire de Lalbenque sollicite la municipalité pour une participation au financement de séjours avec nuitées pour les enfants de la commune.

La sollicitation porte sur : 50 € pour 3 jours avec 2 nuitées, 75 € pour 4 jours avec 3 nuitées, 100 € pour 5 jours avec 4 nuitées, soit 25 €/nuitée.

Pour la commune, il y a 84 enfants domiciliés à Lalbenque, soit une participation de 7 050 €.

Il s'agit dans un premier temps de prendre une décision de principe, car la subvention sera inscrite au budget 2017.

Après délibération, le conseil municipal valide le principe d'attribuer la subvention en 2017 pour 7050 € et de l'inscrire au budget correspondant.

7 Renouvellement convention au service Progiciels et Informatique du CDG46

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du lot nous propose de renouveler la convention pour le suivi des progiciels (gestion financière, état civil, élections, recensement militaire, paye). La convention est à effet du 01/01/2017 pour trois ans, elle pourra être renouvelée par reconduction expresse dans les mêmes conditions.

Renouvellement validé à l'unanimité.

8 Bilan de la saison piscine 2016 : informations

Monsieur le Maire donne les principaux indicateurs concernant le bilan de la saison 2016. Il donne un détail sur la fréquentation avec l'effectif pour les entrées baignade, l'effectif pour la partie cours. Ensuite les recettes des 2 régies concernées (entrées + cours) et pour terminer le bilan financier du service (dépenses et recettes) avec le déficit constaté.

Fréquentation – effectifs :

Entrées :

La saison piscine 2016 du 28/05 au 14/10 a enregistré 5 082 entrées pour la baignade.

Sur ce nombre d'entrées, 90.1 % concerne les résidents de Lalbenque et 9.90 % pour les hors résidents. Au vu de la répartition, une révision des tarifs sera effectuée pour la saison prochaine avec une seule tarification.

L'ouverture de la saison 2016 a été de 113 jours avec une moyenne de fréquentation journalière de 45 baigneurs.

Une recette globale de **14 850 €**, contre 16 267.60 € en 2015, soit 8.71 % de moins.

Cours :

Les activités sont détaillées avec les effectifs suivants :

Natation Enfant : 63 enfants avec 134 cours dispensés

Perfectionnement natation enfant : 31 enfants avec 72 cours dispensés

Natation adulte : 5 adultes avec 43 cours dispensés

Aquagym : 52 adhérents avec 72 cours dispensés

Activités jeunes : 14 jeunes avec 24 cours dispensés

Renforcement musculaire : 3 adhérents, 2 cours dispensés (cette activité n'a pas fonctionné, elle a très vite été remplacée par de l'aquagym).

Une recette globale de **16 218 €**, contre 15 479 € en 2015 (soit 4.77% en plus)

Bilan financier :

Point sur les recettes : 31 068 € (contre 31 746.60 €, soit une légère baisse de 2.18 %)

Point sur les dépenses : 58 030.50 € (contre 62 566.60 €, soit une baisse de 7.8 % €).

Soit un déficit de 26 962.50 €.

Pour information, concernant la piscine, nous avons déclaré un sinistre à notre assurance par rapport au liner, car lors de la réalisation de la charpente métallique, les bassins n'ont pas été protégés et le liner a été tâché à de nombreux endroits avec la corrosion des limailles de fer dans l'eau.

De plus, nous avons découvert au cours de cet été des tâches importantes sur le liner qui s'étalent par endroit et altèrent peut-être celui-ci en provoquant des micros fissures.

Après avoir pris l'attache de notre assurance et sur ses conseils, nous avons diligenté une expertise le 19/08 dernier et avons reçu le rapport qui va nous permettre de faire les mises en cause.

9 Inauguration de la statue du trufficulteur : frais d'hébergement

En vue de l'inauguration de la statue à l'occasion du marché aux truffes du 6/12/2016, je vous informe que Mme Elisabeth CIBOT, artiste monumentaliste arrivera de Nogent sur Marne (94) le lundi 5/12 dans la journée et je vous propose de prendre en charge les frais de nuitées pour la nuit du 5 au 6/12, ainsi que le petit déjeuner, à la Tissandière Hôtel, rue de l'église.

Donc, je vous propose l'hébergement pour 1 chambre à 69 € et le tarif petit déjeuner à 8.5 € x2 soit 17 € et un montant total de 86 €.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité avec une abstention celle de Karine BACH, d'autoriser le Maire à mandater les frais d'hébergement nécessaires.

10 Fondation du patrimoine : proposition d'adhésion et signature de la convention de partenariat pour la restauration du poilu

Pour information, le Maire a signé la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine pour la restauration du poilu le mardi 8 novembre 2016 à 17 h 30.

De plus, la fondation du patrimoine sollicite la collectivité pour une adhésion en 2016. Le montant de l'adhésion est de 100 € minimum pour une commune dont les habitants sont compris entre 1000 et 3000 habitants.

Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité l'octroi d'une subvention pour adhésion à la fondation du patrimoine pour 100 €.

11 Modification du réseau de pistes équestres

L'agence de développement touristique (Lot Tourisme) nous a adressé un courrier en date du 18/10/2016 pour solliciter une modification au réseau de pistes équestres.

Dans le cadre d'une amélioration des pistes équestres, ils proposent de supprimer la piste reliant les Ginestes à la D6 au niveau de la Fontaine du Rouquet ainsi que la piste reliant le bras de l'Homme à Nouel. Ensuite de créer un nouvel itinéraire entre Nouel et Tirondel avec une jonction entre Laburgade et le GR 65. Décision à prendre. **Après examen, l'assemblée valide à la majorité avec 7 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions la modification du réseau de pistes équestres.**

12 Révision des Zones défavorisées : proposition de délibération

Suite à une révision de la carte « nouvelles zones soumises à contraintes naturelles », communiquées par le Ministère de l'Agriculture le 22/09 dernier, la commune de Lalbenque apparaît exclue du zonage. Elle ne figure plus dans la zone de Piémont.

Pour cela, je vous propose de prendre une délibération de soutien à la profession.

Daniel PASQUIER propose de compléter cette délibération avec une pièce jointe annexée concernant le communiqué d'un agriculteur Lalbenquois.

Après examen, l'assemblée valide à la majorité le projet de délibération avec le complément annexé avec 16 votes pour et 1 vote contre (Philippe PARIAT).

13 Exercice du droit de préférence pour vente de parcelles boisées sur le territoire de la commune

Nous avons reçu de l'étude du notaire, trois dossiers concernant la possibilité d'exercer le droit de préférence.

En respect des articles L331-19 et L331-24 du Code Forestier, l'assemblée a examiné les 3 dossiers suivants :

1 – Vente Aymard Bernard – Cantemerle Laetitia / Aoulak Gérard

Le bien est situé au lieu-dit « Canavalets » cadastré section AC numéro 179 – parcelle 3 – 1506 m² zone 1 AU. La commune est propriétaire de la parcelle 161 Section AC. Prix de vente fixée à 24 000 €.

Après examen, l'assemblée décide, à la majorité avec une abstention : Karine BACH et une opposition : Daniel PASQUIER, de ne pas exercer son droit de préférence pour aucune de ces ventes.

2 – Vente Aymard Laetitia / Marty Gabriel

Le bien est situé au lieu-dit « les canavalets » section AC – numéro 162 – parcelle 4 – 1 502 m² zone 1 AU. La parcelle est sur le territoire de la commune. Prix de vente fixée à 30 000 €.

Après examen, l'assemblée décide, à la majorité avec une abstention : Karine BACH et une opposition : Daniel PASQUIER, de ne pas exercer son droit de préférence pour aucune de ces ventes.

3 – Vente Fourniols Yves/ Monforte David

Le bien est situé au lieu-dit Trigondina - parcelle 117 section AI de 5 067 m², nature bois en zone N. Prix de vente fixée à 2 000 €.

Après examen, l'assemblée décide, à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence pour aucune de ces ventes.

14 Modernisation éclairage public : proposition plan de financement

Le Parc naturel régional est lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer « Territoire à Energie positive pour la croissance verte ». A ce titre, les communes du Parc peuvent avoir droit à des aides pour les travaux de rénovation thermique de bâtiments communaux, d'éclairage public ou de production d'énergies renouvelables, de mobilité, etc.

Comme cela a été expérimenté dans plusieurs communes du Département et notamment dans des communes du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ces communes ont diminué la durée de l'utilisation de l'éclairage public avec extinction de 0h à 6h du matin. Cette mesure entraîne la diminution de la consommation d'énergie et participe à protéger le ciel étoilé.

La commune souhaite moderniser son éclairage public.

Plusieurs devis ont été établis pour :

- La mise aux normes des coffrets électriques à 6 912 € HT
- Le remplacement des foyers EP vétustes (solution IM) à 49 675 € HT
- Ou le remplacement des foyers EP vétustes (solution LED) à 54 035 € HT.

Pour que la collectivité soit éligible, il faut qu'elle puisse justifier d'une économie d'énergies d'au moins 50 % sur les dépenses actuelles.

Je vous propose d'établir le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 60 947 € HT

Subvention TEPCv par l'intermédiaire du PNRQC (Lauréat) à raison de 80% : 48 575.60 €

Fonds libres ou emprunt y compris la TVA : 24 560.80 €

Montant total de l'opération : 73 136.40 € TTC.

Après examen, l'assemblée valide à l'unanimité :

- **l'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 h du matin pour faire des économies d'énergies et des efforts pour la planète ;**
- **le plan de financement proposé ci-dessus.**

15 Questions Diverses

Patricia CHATELIN a sollicité le renouvellement des achats de sapins pour compléter avec les illuminations de Noël.

Daniel PASQUIER interroge le Maire sur le projet de locaux commerciaux, galerie marchande à côté du Carrefour. Monsieur POUGET lui indique que le permis de construire est à l'instruction à la DDT et si l'arrêté sort positif, le permis sera opposable aux tiers.

Pas d'autre élément à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10.

Fait à Lalbenque, le 1^{er} décembre 2016.

Le Maire

J.POUGET.